

Compte rendu de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 5 mai 2014 à 20h30.

Étaient présents : Catherine DÉTHUNE - Murielle STEPHAN - Denis MOLINIER - Claude SALLET - Françoise DÉsirANT - Julie GUICHON - Catherine CHEVRIER - Arnaud MATHIOTTE - Marc DEFORGE - Sylvain WOLTER - Sébastien THILL

Secrétaire de séance : Marc DEFORGE

Un spectateur

La séance de conseil a débuté vers 20h45. Auparavant les conseillers s'étaient rendus à la salle des fêtes pour connaître le déroulement de l'état des lieux lorsque celle-ci est louée.

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente :

Aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Fonctionnement du conseil municipal :

Madame le Maire informe l'assemblée du fonctionnement du conseil municipal.

Au minimum, le conseil municipal doit se réunir 4 fois par an. Il est décidé que le conseil se réunira tous les premiers lundis de chaque mois à 20h30 sauf au mois d'août.

Parfois, un conseiller peut être absent à une réunion, dans ce cas, il faut en informer la mairie. Le conseiller absent a la possibilité de donner procuration à un autre membre pour qu'il vote à sa place.

La convocation au conseil municipal se fait sous format papier accompagnée du compte rendu de la précédente réunion. Par contre, la convocation aux commissions se fait par mail.

Le conseil municipal a décidé de former les commissions suivantes :

- Finances
- Projet : Traverse du village
- Projet : Réhabilitation de la mairie
- Travaux
- Communication
- Animation
- Environnement

A tour de rôle, chaque conseiller se positionne dans les commissions qui l'intéressent. A savoir que le maire et les adjoints sont membres de droit dans chaque commission.

Désignation des délégués auprès des différentes structures :

- SIAHMM (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Marne Moyenne)
2 Titulaires : Denis MOLINIER et Sébastien THILL
2 Suppléants : Catherine DETHUNE et Claude SALLET

- Commission révision des listes électorales :
Délégué de l'administration : Marc DEFORGE
Délégué du Tribunal de Grande Instance : Proposition de 3 électeurs du village : Sophie KOSEK, Pierre HUET et Danielle GALANT
- Correspondant sécurité routière : Claude SALLET
- Commission d'appel d'offres : 3 Titulaires : Catherine CHEVRIER, Murielle STEPHAN et Denis MOLINIER
3 Suppléants : Marc DEFORGE, Françoise DÉsirANT et Claude SALLET

SPL Xdémat :

Catherine DETHUNE sera la correspondante pour représenter la commune lors de l'assemblée générale.
Le conseil municipal a accepté, à l'unanimité, de limiter la durée de son contrat avec la société à 3 ans au lieu de 99 ans et d'augmenter le capital social à hauteur de 31 000 € dévolu au département de l'Aube.

Délégations du conseil municipal au maire :

Le conseil municipal, a décidé de donner les délégations suivantes à Madame le Maire :

- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre s'y afférant
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- Régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien situé en zones urbaines (UD, UDC, UDI et UM) et d'urbanisation future (1AUC et 2 AUC) telles qu'elles sont définies au P.L.U. de la commune approuvé le 17 décembre 2012
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle devant le juge administratif.
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 7 500 €
- Prendre toute décision concernant les investissements d'un montant inférieur ou égal à mille euros.

Droit à la formation :

Après discussion, les membres du conseil municipal décident de fixer les orientations suivantes en matière de formation :

- de fixer à 660€ le montant des formations pour l'ensemble des élus pour 2014 et d'actualiser chaque année
- de rembourser les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement des élus sous réserve que l'organisme qui dispense la formation soit agréé par le ministère de l'Intérieur
- indépendamment des autorisations d'absence et du crédit d'heures accordés, les élus salariés ont droit à un congé de formation d'une durée de 18 jours par élu pour la durée du mandat
- les pertes de revenus subies par l'élu salarié sont compensées par la collectivité dans la limite de 18 jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du SMIC.

Extension de réseaux Chemin des Hauts : SIEM

Une extension de réseaux est prévue sur le chemin des hauts entre la rue des Noyers et la ruelle Dessales.

Concernant les réseaux d'électricité, c'est le SIEM (Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne) qui est maître d'œuvre. Le syndicat prend à sa charge 40% des travaux et finance la TVA.

Certains élus ont soulevé la question de l'opportunité de prolonger le réseau devant certaines propriétés alimentées depuis la rue de Châlons.

Un devis complémentaire va être demandé au SIEM pour connaître le coût supplémentaire de ces travaux.

Le sujet est ajourné.

COMPTE RENDU

C.C.M.C. : voir tableau d'affichage

QUESTIONS DIVERSES :

Demande de subvention de l'EMIM : refusée. L'association doit se tourner vers la CCMC.

Prochaines réunions :

Commission animation le 13 mai

Commission projets le 19 mai

Visite des bâtiments le 14 juin

La séance est levée à 23h15